L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 16 MAI 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande—Un garçon pour faire les courses, qui parle anglais et français. 17 Bourbon, au 1er. 16mai—2f

ON demande—Pour garder un enfant une femme d'expérience et de moyen-âge. Doit fournir de bonnes références. S'adresser de 10 à 11 heures, au No 394, rue Prytania. 15 mai—1 sem

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés de Choix situées dans le Second et Troisième Districts.

Charmante Résidence très élevée, formant l'encoignure sud-est des rues Esplanade et Villeré, récemment construite, No 211 rue de l'Esplanade.

Maison basse en briques, sur le Chemin du Bayou No 177.

Résidence à étage rue Tremé No 165.

La Propriété aussi à étage No 173 rue Tremé.

Succession de Dame Veuve P. M. Soyé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,541.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 16 mai 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 avril 1891, les propriétés suivantes, savoir :

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, ilet No 591, borné par les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Villeré et Marais, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Esplanade et Villeré, mesurant 33 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur et façade à la rue Villeré de 153 pieds. Ensemble une charmante résidence très élevée, environ 9 pieds d'élévation, ayant galerie sur la façade et sur le côté, un grand corridor d'entrée sur le côté, salon double avec cheminées en marbre, six chambres à coucher et plusieurs cabinets, lavabos adaptés (stationery washstand) aux principales chambres à coucher, salle à manger et office; une autre bâtisse à étage attenant à la maison, ayant quatre chambres, cour carrelée, lieux d'aisance, etc., gaz dans toute la maison, et le tout en très bon état.

2° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, ilet No 137, borné par les rues Liberté ou Tremé, St-Claude, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Liberté ou Tremé, sur une profondeur de 103 pieds 2 pouces 4 lignes. Ensemble une résidence à étage couverte en ardoises, ayant galeries sur la façade à chaque étage, huit ou neuf chambres, corridor fermé, cour carrelée, hangar, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

3° Un autre lot de terre situé dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 18 pieds 1 pouce de face à la rue Liberté ou Tremé sur 103 pieds de profondeur plus ou moins. Ensemble une résidence à étage couverte en ardoises, ayant galeries sur la façade à chaque étage, huit ou neuf chambres, corridor fermé, cour carrelée, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

4° Une certaine portion de terre située dans le Second District, ilet No 110, borné par le Chemin du Bayou, les rues du Quartier, Remparts et St-Claude; laquelle portion de terre commence à une distance de 151 pieds 11 pouces 6 lignes de l'encoignure St Claude et à 160 pieds de l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue des Remparts, mesurant, plus ou moins, mesure américaine, 40 pieds 9 pouces de face au Chemin du Bayou, sur une première profondeur du côté vers la rue St-Claude de 6 pieds 8 pouces sur une ligne oblique et une ligne se rétrécissant; de là sur une seconde profondeur de 161 pieds 5 pouces 5 lignes; de là sur une ligne courante à angle droit vers la rue des Remparts, 2 pieds 4 pouces 4 lignes; de là sur une autre profondeur de 24 pieds 1 pouce; de là sur une largeur sur la ligne du fond courant vers la rue des Remparts, 37 pieds 2 pouces 7 lignes; de là sur une ligne de côté vers la rue des Remparts, 192 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison basse en briques ayant six chambres, vestibule et galerie. Dans la cour une autre bâtisse en briques à étage de quatre chambres, cour carrelée, deux citernes, hangars, lieux d'aisance, hydrant, etc. Le tout en très bon état.

Pour plus de détails, se référer aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un et à deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assureront les propriétés et transféreront les polices d'assurance aux porteurs des billets. Les actes de vente contiendront la clause de non aliénation, de vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas où il faudrait instituer un procès pour la collection des dits billets avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront et paieront en outre du prix d'achat les taxes de ville, d'Etat et de Levée pour l'année 1891, et feront un dépôt de 10 pour cent comptant entre les mains de l'encanteur pour garantir leurs adjudications. Les acquéreurs auront droit à leurs loyers que du jour où ils signeront leur vente.

Actes de vente pardevant Chs. T. Soniat, notaire.

11avril—11 18 25—mai 2 9 16

Maison Double rue Claiborne No 432, près du Marché St-Bernard.

Vente pour effectuer un partage.

Philip Schroder vs Madame M. J. Faget, tutrice naturelle, et als.

No 30,964—Division B—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 juin 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 23 avril 1891, et signé le 29 avril 1891, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Annette et l'avenue St Bernard, mesurant 30 pieds 5 pouces de face à la rue Claiborne sur 96 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Ensemble une maison double couverte en ardoises, divisée en deux locations, ayant six chambres, une grande galerie derrière, attenant à la cuisine dans laquelle se trouve deux chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera la taxe pour l'année 1891 et paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Frank Zengel, notaire.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 6

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

PLACEMENT ATTRAYANT.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

CETTE BELLE PROPRIÉTÉ COMMERCIALE.

Le magasin en briques à deux étages,

39 rue Decatur entre Douane et Bienville.

Grand terrain et ayant une grande profondeur.

Située dans le centre des affaires du deuxième district, près de la poste et de la douane, des banques ou Sugar Exchange et des principales maisons de commerce, etc. Les bâtisses sont d'un caractère substantiel et adaptées à toute branche de commerce en gros, manufacture, etc.

Sans limite.—Vente positive.

IL sera vendu à l'encan, le MERCREDI, 27 mai 1891, à midi, à la Bourse, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles. Voir le plan.

Des offres récidivées pour louer la propriété ont été refusées, par ce qu'on avait décidé de la vendre à l'encan.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an, hypothèque, assurance et clauses de garantie usuelles; l'acquéreur assumera le montant des taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. J. Alex, notaire, un dépôt de 10 pour cent à la vente.

EUSTIS, PAUL & CURTIS, Encanteurs

16mai—16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage à double corps de logis Nos 384 et 384 1|2 rue White.

Succession de Mary J. Plattsmeir.

No 32,390.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—MERCREDI, 27 mai 1891, à midi, à la Bourse d'Encan, St-Charles, dans le rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 22 avril 1891, dans l'affaire de la succession de Mary J. Plattsmeir, la propriété suivante à savoir :

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues White, Melpomène, Thalie et Benton, mesurant 28 pieds de face à la rue White, sur 97 pieds de profondeur. Les améliorations qui s'y trouvent sont connues comme les numéros municipaux 384 et 384 1|2 rue White.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George G. Préot, notaire. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1891 en outre du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

25 av—25—mai 2 9 16 23 27

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,594—Division C.—John Calder & Co vs leurs créanciers. — Ordre de Cour. — Que toutes procédures contre la raison sociale de John Calder & Co. et contre ses membres et propriété soient suspendues, et qu'une réunion des créanciers de la dite raison sociale soit convoquée et tenue d'après la loi et après notices et annonces légales, le MARDI 9me jour de juin 1891, à 11 heure A. M., pardevant Jos D. Taylor, notaire, en cette ville, en son bureau No 158 rue Commune, pour déterminer sur l'application de la dite raison sociale de John Calder & Co pour un répit de un, deux et trois ans, de la date de la dite demande ainsi accordée.

Nouvelle-Orléans, Lne, 5 mai 1891.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

6 mai—en 9 juin

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 16 MAI—CLASSE No 214

Tirage de 4 heures P. M.

57 16 26 58 31 66 34 74 10 56 54

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 16 mai 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes ne[s] succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signature]

[signature]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 JUIN 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1	Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1	Lot de..	200,000......	200,000
1	Lot de..	100,000......	100,000
1	Lot de..	50,000......	50,000
2	Lots de..	20,000......	40,000
5	Lots de..	10,000......	50,000
10	Lots de..	5,000......	50,000
25	Lots de..	2,000......	50,000
100	Lots de..	800	80,000
200	Lots de..	600......	120,000
500	Lots de..	400......	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit......	$100,000
100 Lots de...$800, ...	80,000
100 Lots de...$400, ...	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit.........	$199,800
999 Lots de $200, ...	199,800

3,144 Lots se montant à....$2 159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucun.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUE LES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de lot annoncé.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE

—A DE—

Petits Capitalistes

—DANS LE—

CENTRE COMMERCIAL DES PROPRIETES

A l'encoignure des rues Poydras et Carondelet.

Six magasins et résidences et deux terrains pour bâtir près le marché Poydras.

Toujours occupés par des marchands au détails rapportant de beaux revenus.

A TERME. AU CRÉDIT.

Pour effectuer un partage dans l'affaire de

Mme Stamati Covas et als

VERSUS

G. E. Bertoulin et als.

No 32,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, par l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 28 avril 1891, et signé le 4 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Carondelet, Perdido et Carroll, divisée en 6 lots désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, en date du 9 mars 1891, et décrits comme suit à savoir :

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Poydras et Carondelet et mesure 36 pieds 4 pouces de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 60 pieds et face à la rue Carondelet.

Les améliorations sont désignées par les Nos 175 et 177 rue Poydras et le No 83 rue Carondelet, occupées par F. Bush J. J. Ryan et autres.

Le lot No 2 mesure 16 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont connues par le No 179 rue Poydras et occupées par Peter Boehm, comme marchand de papier.

Le lot No 3 mesure 16 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Poydras la même largeur dans le fond sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le dit lot de terre sont désignées par le No 179 1|2 rue Poydras, et occupées par MM. Caveley & Miller, bien connues comme le "Crown Shoe Store".

Le lot No 4 mesure 16 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras, et la même largeur dans le fond sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le dit lot de terre sont connues par le No 181 rue Poydras et occupé par le magasin longuement établi de bijouterie faisant de bonnes affaires de Samuel E. Cohn.

Les lots Nos 5 et 6 se touchent et mesurent, chacun, 16 pieds 10 pouces de face à la rue Poydras et la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 60 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur les dits lots Nos 5 et 6 appartiennent au locataire et ne sont pas incluses dans la vente des dits lots.

Les magasins ci-dessus et les améliorations sont vendus sujets aux différents baux qui expirent le 30 septembre 1891. Les montants seront mentionnés au moment de la vente ou avant sur application aux bureaux des encanteurs. Possession et le loyer des différentes propriétés sont retenus jusqu'au 1er juillet 1891.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et la reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, représenté par des billets d'acquéreurs garantis par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale et les clauses usuelles pour les assurances, honoraires d'avocat, etc.

Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de leurs adjudications de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1891 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, notaire, No 162 rue Commune.

6 mai—6 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante avec vaste terrain,

No 299 rue Jackson coin Brainard.

A l'encan, à crédit ou comptant.

Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri T. Bartlett.

No 31,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé le 24 mars 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir :

1° La belle maison de résidence No 299 rue Jackson, dans le Quatrième District carré d'ilet borné par les rues Jackson, Brainard, Baronne et Joséphine. Le terrain mesure 23 pieds 4 pouces de façade rue Jackson, sur 152 pieds de profondeur et 96 pieds de façade rue Brainard. La maison a un grand corridor, grand salon, petit salon, plusieurs chambres, chambre à coucher, gaz et installation, écurie à l'arrière. Tout le confort, tous les agréments, y sont et convenablement à une grande famille. La propriété est située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Possession et loyer réservés jusqu'au 1er juillet 1891. Des billets pour visiter les lieux doivent s'obtenir des encanteurs.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste du prix de l'achat à un et deux ans de crédit, payable en sommes égales, avec intérêt à 7 pour cent par an à partir du 1er juillet 1891, devant être garanti par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, transfert de la police d'assurance, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront paiement des taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Morgan Gurley, notaire.

5mai—5 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue Girod, entre les rues Camp et Magasins, à l'encan.

Succession de John L. Sterry.

No 10,286—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 1er avril 1891, il sera vendu à l'encan :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Girod, Lafayette, Camp et Magazine, désigné par le No 18 et mesurant 25 pieds de face à la rue Girod sur 129 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Camp et au fond par une allée commune au dit lot et autres.

Termes de la vente.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du montant de son enchère; le paiement de toutes les taxes pour cette année 1891 et déposera dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, Esq., notaire.

18avril—18 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE - COTTAGE

—Dans le—

TROISIÈME DISTRICT,

A L'ENCAN.

Succession de Cécile Polymnie Perrault, veuve de Paul Osborne et épouse défunte de John D. Fricke.

No 32,235.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé dans la susdite affaire le 17 mars 1891, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Dorgenois et l'allée Rousseau. Le dit morceau de terre est divisé en deux terrains désignés par les lettres A et B sur un plan de D. E. Seghers, voyer, en date du 21 mars 1891. Les dits terrains se touchent et mesurent ensemble, d'après le dit plan, environ 91 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Dorgenois, environ 129 pieds 7 pouces 2 lignes rue Laharpe et environ 151 pieds 6 pouces sur une ligne s'étendant de la rue Laharpe à la rue Dorgenois, toutes les mesures étant plus ou moins.

Les améliorations comprennent le cottage à un étage, No 276 rue Dorgenois; il a trois chambres, cuisine, etc.; est près du chemin de fer d'Orléans.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant renfermer les stipulations usuelles de 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de procès; transfert d'assurance, etc. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant J. F. Meunier, notaire.

10 mai—10 16 23 30—juin 6 13

Succession de Oscar Fortier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,954—Division D.—Attendu que Odile Fortier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Oscar Fortier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

15 mai—15 19 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et Effets mobiliers.

Succession de Joseph Wessing.

No 32,693—Cour Civile de District

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune.—LUNDI 18 mai 1891, à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan, sur les lieux, coin des rues Magasin et Delachaise, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la cour civile de district, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 mai 1891, et rendu dans la succession ci-dessus.

Le tout ou en partie les meubles de maison et effets mobiliers, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

7 mai—7 16 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés rémunératrices de choix et bien situées,

DANS LES

deuxième et troisième districts

Bâtisse et magasin attrayants,

Encoignure des rues Dauphine et Congress.

Résidences d'un bon rapport à trois corps de logis,

Rue Dauphine entre Congress et Indépendance

ET LES

Cottages confortables, double et simple

Coin des rues Urquhart et Indépendance, et Promenade Carondelet près Claiborne.

Succession de Elizabeth Fichtenmeyer, femme de Peter Ackerman.

No 31,810—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté 15 avril 1891 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés foncières suivantes, à savoir :

1° Le Magasin et Résidence attrayant et solidement construit, coin des rues Dauphine et Congrès, situé dans le Troisième District de cette ville et dans le carré borné par les rues Congrès, Dauphine, Bourgogne et Indépendance, le lot étant désigné par la lettre A sur un plan dessiné par Arthur De Armas, Esq., voyer, daté le 10 janvier 1878, et mesurant 40 pieds de façade rue Dauphine, et de face rue Congrès, sur 101 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois, couvert en ardoises, joli et bien appareillé, ayant un grand auvent sur la façade, magasin spacieux et 6 autres appartements, citerne, hangars et dépendances, cour pavée et allée de côté. Un emplacement supérieur pour les affaires, commandant une bonne clientèle, ainsi qu'un placement certain de première classe et une occupation continuelle.

2° La propriété à trois corps de logis bien située, No 863 rue Dauphine, attenante et située dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, et désignée par la lettre B, et mesurant d'après le plan ci-dessus de A. De Armas, voyer, daté du 10 janvier 1878, 58 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 101 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en bois avec hangar devant et divisé en trois corps de logis; contenant tout ensemble à peu près 9 chambres, 2 citernes et une large entrée à ciel ouvert sur une vaste cour, hangars, etc. Toujours habités et aisément loués; à proximité des lignes de chars, écoles et églises, faisant la propriété rémunératrice.

3° Ce joli cottage en bois, Promenade Carondelet entre les rues Claiborne et Derbigny, désigné comme un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville et dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues St Louis, Claiborne et Derbigny, et mesurant, d'après le plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, en date du 13 novembre 1854, et déposé au bureau de P. E. Théard Esq., notaire en cette ville, 25 pieds 1 pouce de face à la Promenade Carondelet, 25 pieds de largeur dans le fond, sur 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Derbigny et 46 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Claiborne. Les améliorations comprennent un joli cottage de résidence en bois, contenant 4 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans celle du fond, cour, citerne, etc. Dans un district bien habité et à proximité des grandes industries situées sur le Vieux Bassin.

4° L'élégant cottage double couvert en ardoises, coin Urquhart et Indépendance, et 3 jolis lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 20 borné par les rues Marais, anciennement Morales, Indépendance, Urquhart et Congrès, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 11, 12 et 13 sur un plan dressé par J. A. Pueyo, voyer, daté du 8 juin 1840 et déposé pour référence en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire de cette ville, et mesurant chacun 32 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Urquhart sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Indépendance entre lignes parallèles, le lot No 11 formant l'encoignure des rues Urquhart et Indépendance. La bâtisse contient en tout 6 chambres, 2 citernes, hangar, cours, etc. Les lots seront vendus séparément. Une propriété bien construite et de bon revenu.

5° Le résidence-cottage en bois et quatre lots de terre choisis rue Indépendance, entre Marais et Urquhart situés dans le même district et carré d'ilet comme la propriété dernière décrite, dans le plan ci-dessus de J. A. Pueyo, voyer, daté le 8 juin 1840, et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire de cette ville, lesquels dits lots mesurent chacun 30 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Indépendance, sur 96 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux résidences en bois chacune contenant deux chambres, citernes, large hangar, etc.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs assumeront les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier les ventes.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

11avril—18 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE EN BOIS,

No 856 rue Nord Remparts,

Entre Désiré et Elmire.

Succession de Conrad Stumpf.

No 32,649—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 24 avril 1891 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage en bois No 856 North Rampart, entre Désiré et Elmire, situé dans le carré d'ilet borné par la rue Bourgogne. Le lot forme une partie des lots 8 et 9 dans l'ilet No 5, d'après un plan dressé par J. Pilié, daté le 16 juin 1831 et déposé en l'étude de Octave de Armas, anciennement notaire, mesurant 36 pieds 1 pouce de face à la rue North Rampart sur 107 pieds 8 1/2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à 1 an avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt usuel de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.

25avril—25—mai 2 9. 16. 23. 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour opérer un partage

—D'UNE—

Propriété de valeur située dans un quartier central,

Rue Dryades, entre Poydras et Perdido, près du Marché Poydras.

Dans l'affaire de JNO. P. SCHREIBER vs. E. C. KILIAN, tuteur datif.

No 32,203—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et de conformément à un jugement de l'Honorable A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 9 avril 1891 et signé le 15 avril 1891, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Poydras et Perdido, et formant une partie du lot désigné par le No 3, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 15 novembre 1820, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dryades sur 93 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un nombre de hangars, etc., à proximité du marché Poydras et du centre des affaires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1891, et un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

18 avril—18 25—mai 2 9 16 23

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers de Emilia Charbonnet, épouse de feu Joseph Llado.

Propriété améliorée dans le Deuxième District.

La propriété de valeur, en briques, à trois étages, couverte en ardoises, en bon état, avec verandah en fer, No 203 rue de Chartres, entre Dumaine et Ste-Anne, à proximité de la Cathédrale St-Louis et du Marché Français, construite sur un splendide terrain, mesurant 180 pieds de profondeur, mesure française, avec beau jardin et fontaine à l'arrière.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 30,496.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 24 avril 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 203 municipal, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues de Chartres, Dumaine Royale et Ste-Anne, mesurant 23 pieds de façade rue de Chartres sur 180 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Pour de plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, tout même, à l'option de l'acquéreur, le reste s'il y en a, en un et deux ans, du jour de l'adjudication, en billets à ordre de l'acquéreur garantis par hypothèque avec toutes les clauses usuelles et conditions, et portant 8 0/0 par an d'intérêt jusqu'à paiement; l'acquéreur assumant le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1891, en sus du prix d'adjudication; et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux, du montant de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5mai—5 9 16 23 30—juin 6

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double d'un bon rapport.

Nos 648 et 648 1|2 rue St-André, entre Clara et Willow.

Succession de John Costello et Mary Joyce, sa femme.

No 31,650—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mai 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

L'élégant cottage double en bois Nos 648 et 648 1|2 rue St-André, contenant 6 chambres, double allées, citerne et cour à l'arrière. Le lot est désigné par le No 4, et est situé dans le Quatrième District de cette ville et dans le carré d'ilet borné par les rues St André, Joséphine, Clara et Willow, mesurant, d'après un plan annexé à un acte pardevant Henry Bareshide ancien notaire, 30 pieds de face à la rue St-André, 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur 97 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Willow et 98 pieds 4 pouces 3 lignes, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Clara, près du marché Keller et dans un voisinage bien habité, loué $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 ou 1 et 2 ans de crédit pour sécurité de billets et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour assumer les taxes de 1891, et faire le dépôt usuel de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

13mai—13 16 23 30—juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente positive pour opérer un partage.

PLACEMENTS D'ARGENT

—EN—

Maisons de résidence de choix, bien situées, et de sites convenables pour y bâtir,

Dans la section la plus favorisée de la partie inférieure du Sixième District.

No 865 rue Carondelet, coin Constantinople,

No 130 rue Peniston, coin Chestnut,

—ET—

No 144 rue Peniston, coin Colisée.

Sites attrayants pour qu'on y bâtisse

—ET—

Terrains vagues de choix

Rues Carondelet, Gén. Taylor, Constantinople et Baronne.

Dans l'affaire de ALICE C. HALE, épouse, et als. vs. RUTH A. STURTEVANT, veuve et als.

No 31,208—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un et conformément à un jugement et une pétition rendue le 6 avril 1891 et signée le 19 avril 1891 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° L'attrayante maison de résidence en bois à deux étages et quatre beaux terrains No 130 rue Peniston, coin Chestnut dans le carré d'ilet borné par les rues Général Taylor et Colisée, Sixième District de cette ville, à distance du trottoir, ayant galeries doubles de façade, corridors en dessus et en dessous, salon, boudoir et salle à manger, office et cuisine en bas, deux chambres à coucher et cabinet de bain au premier étage complètement pourvu de bois et charbon, poulailler, citernes doubles et spacieuses, cour plantée d'arbres fruitiers et donnant de l'ombre, etc.

Les terrains sont désignés par les Nos 12, 13, 14 et 15, sur un plan annexé pour référence, à un acte passé pardevant W. McC. Jones, ancien notaire de cette ville, le 10 oct. 1858. Les terrains se touchent et mesurent comme suit : Les terrains 12, 13 et 14 mesurant, chacun, 32 pieds de façade rue Peniston sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues Peniston et Chestnut, et le terrain No 15 mesure 32 pieds 7 pouces et 3 lignes de façade à la dite rue Peniston, sur une profondeur de 95 pieds, entre lignes parallèles. Les ancien de ces sections les mieux choisies de la partie inférieure du Sixième District, et faisant face à une rue admirablement bien couverte de gravier, ayant un vaste terrain et un voisinage agréable. Cette maison de résidence de choix se recommande aux personnes qui tiennent maison. Loué à bail jusqu'au 1er octobre 1891.

2° Le cottage de résidence simple bien situé et désirable, en bois, et deux terrains Nos 144 rue Peniston, coin Colisée dans le même district et carré d'ilet que la propriété premièrement décrite, à distance du trottoir, ayant galerie devant et sur le côté, ayant galerie de devant, salon, chambres à coucher, office, salle à coucher octogone, cuisine, deux citernes, auvents et cour pavée. Les dits terrains se touchent et sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. McC. Jones, anciennement notaire en cette ville, le 10 octobre 1858 et mesurant chacun 32 pieds de façade rue Peniston sur 124 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peniston et Colisée. Le rue Peniston est parfaitement pavée. Le terrain est planté de fleurs et d'arbrisseaux et d'arbres en fruits. Loué sans bail jusqu'au 1er octobre 1891.

3° Quatorze (14) certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Constantinople et Général Taylor, désigné par les Nos de 1 à 14 inclusivement, dans le carré No 70 et désignés comme suit sur un plan dressé par Henry C. Brown, voyer, et mesurent comme suit : les terrains 1, 2, 3 et 4 mesurant, chacun, 30 pieds 5 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 5 et 6 mesurant, chacun, 30 pieds 5 pouces de façade rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 11 mesure 31 pieds de façade rue Baronne, sur 121 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues Baronne et Général Taylor, et mesure 31 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rue Baronne, sur 121 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 11 et 121 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Général Taylor, avec une profondeur à l'arrière de 40 pieds 10 pouces 2 lignes et 2 points. Le terrain No 13 mesure 30 pieds 7 pouces de façade rue Général Taylor, sur 74 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 12, et 78 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la limite opposée avec une profondeur de 30 pieds et 2 pouces. Les terrains ci-dessus décrits et leurs améliorations seront vendus subdivisés, conformément au plan exposé au lieu de la vente et de la façon suivante, savoir—

A. La résidence en bois, à deux étages, très agréable et offrant toute espèce de confort, avec mansarde, No 865 rue Carondelet, coin Constantinople, construite en retrait sur la rue, avec grands balcons devant et de face, vestibule au rez-de-chaussée et aux premiers aux salons doubles bibliothèque, grande salle à manger, cuisine, office buanderie au rez-de-chaussée, quatre excellentes chambres à coucher, chambres à bain, chambres dans les dépendances au premier, grande mansarde contenant 3 chambres finies; en outre un bâtiment détaché à deux étages dans le fond de la maison principale, contenant quatre chambres, avec hangars, citernes, etc. Le terrain est vaste, il mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 152 pieds de profondeur et face à la rue Constantinople; il comprend la partie antérieure des lots 1, 2, 3, 4 et 5 ci-dessus décrits. Il est garni de plates-bandes de plantes diverses et d'arbres donnant de l'ombre. La propriété est éloignée que d'un ilet de l'avenue St-Charles; elle est très commodément aménagée et située dans un quartier très recherché pour résidences.

B. Le splendide emplacement pour bâtir, touchant à la propriété ci-dessus, rue Carondelet, entre les rues Constantinople et Général Taylor, mesurant 60 pieds de face sur 152 pieds de profondeur, et composé du fond des dits lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, ci-dessus décrits. Ceux qui recherchent un endroit désirable pour une maison moderne ne devraient pas manquer cette occasion. Le voisinage, parfaitement amélioré, est irréprochable.

C. Les cinq magnifiques lots à bâtir, coin Constantinople et Baronne, mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur, et portant les Nos 6, 7, 8, 9 et 10, ci-dessus décrits. Sur le lot No 6 est établie une écurie.

D. Les deux lots parfaitement situés, coin Baronne et Général Taylor, portant les Nos 11 et 12, et mesurant le nombre de pieds indiqué plus haut. Ces lots sont bien remblayés et font face au site du Bicycle Club.

E. Et deux autres excellents lots, dans la rue Général Taylor, entre Baronne et Carondelet, portant les Nos 13 et 14 et mesurant le nombre de pieds indiqué plus haut. Voir les plans à la Bourse pour les subdivisions et les dimensions détaillées.

Conditions—Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891 et feront le dépôt ordinaire au comptant de 10 pour cent pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 avril—14 18 18 25—2 9 16 mai

Agréable cottage-résidence,

No 150 rue Franklin, près Poydras.

SUCCESSION DE HUGH ET WINIFRED CAMPBELL.

No 32,534—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée :

Le joli cottage simple No 150 rue Franklin entre Poydras et Lafayette, dans l'ilet entrecoupé borné par la rue Howard, retiré de la banquette et ayant une galerie de façade et six chambres, hangar, deux citernes, cour pavée, etc. Le lot est désigné par le No 8 sur un plan de C. A. Hedin le 4 mars 1856, et déposé au bureau de James Graham, ancien notaire, et mesurant 28 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Franklin par 85 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En bon ordre et à proximité du marché Poydras ce qui rend la propriété d'un loyer constant et une demeure agréable.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles; un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis et l'acquéreur assumera les taxes de 1891, en-dessus du prix de vente.

Acte de vente pardevant W. B. Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 avril—30—mai 9 16 23 30 mai

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix améliorée dans le Cinquième District.

Cottage-résidence élégante et grands terrains,

Coin de l'avenue Atlantic et de la rue Eliza.

Cottage suisse double à un étage et demi,

Nos 48 et 48 1|2 avenue Atlantic.

Cottage double productif et deux terrains,

Rue Alix, entre Séguin et Bouny,

Succession de Thomas A. Stephens.

No 31,871—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière de valeur, ci-dessous décrite, à savoir—

1° L'élégant cottage-résidence et terrains emboîtés, coin de la rue Eliza et de l'avenue Atlantique, comprenant cinq terrains, situés dans le cinquième district de cette ville et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ilet No 14, dans le morceau connu comme la propriété "Brooklyn Warehouse Company". Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit : Le lot No 1 forme l'encoignure de l'Avenue Atlantique et de la rue Eliza, et mesure 31 pieds 9 pouces de face à l'avenue Atlantique, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur et de face à la rue Eliza. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 mesurant chacun 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Atlantique sur 122 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

La bâtisse a un magnifique extérieur et est construite retirée de la rue, et a sur la façade une galerie, vestibule, 6 chambres et un grand attic dans la maison principale et 3 chambres dans une cuisine à l'arrière, liée à la maison principale par un chemin recouvert d'une treille, poulailler et une vieille bâtisse en bois divisée en 2 chambres, hangars, 3 cuves, etc. Les terrains sont bien pavés pour la promenade et ont des jardins arrangés en carrés, et sont embellis par une végétation luxuriante de plantes exotiques rares, fleurs et arbrisseaux, orangers, chênes, figuiers, grenadiers et autres arbres fruitiers et à ombrage. Une belle rangée d'arbres orne les deux banquettes. Le tout constitue un logement d'un confort et d'une beauté rarement surpassés.

2° Le cottage suisse double à un étage avec attic, Nos 48 et 48 1|2 avenue Atlantic, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantic et Pacific, les rues Alix et Peters, le lot étant désigné par le No 7 du carré d'ilet No 8, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 21 Déc. 1854, et déposé pour référence au bureau de James Graham ancien notaire de cette ville, conformément au plan le dit lot mesure, mesure américaine, 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Atlantic sur 123 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La bâtisse est retirée, permettant de grands jardins sur la façade avec galerie et 6 chambres, citerne allées sur le côté et cours dans le fond à chaque corps de logis, loué à raison de $216 par an, à proximité des dépôts, shops et chantiers de marine et longère de Morgan du Cinquième District.

3° Le cottage double en bois, productif et bien situé, et deux grands lots de terre, Nos 31 et 31 1|2 rue Alix, situés dans le cinquième district de cette ville, et désignés comme lots Nos 8 et 9 de l'ilet No 65, borné par les rues Alix, Eliza, Séguin et Bouny, mesurant chacun en mesure française 30 pieds de face à la rue Alix sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. La bâtisse est retirée et contient galerie de façade, 6 chambres et larges attics dans la bâtisse principale, de plus deux cuisines chacune contenant 2 chambres 2 citernes et grande cour, fleurs, arbres à fruit et ombrage. Situé dans la partie très habitée d'Alger et à proximité du ferry de la rue du Canal, Dry Docks, etc., bon loyer et rapportant $240 par an.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, payable annuellement 5 pour cent honoraires d'avocat, les polices d'assurances transférées et les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1891, en sus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier l'adjudication.

Actes de vente pardevant Geo C. Préot, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 mai—2 9 16 23 30—6 juin

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une agréable Résidence

—ET—

Un Site de choix, pour bâtir, sur l'avenue Henry Clay, près de l'avenue St-Charles, voisinage immédiat des résidences de MM. Fenner, Bobb Sanders et autres.

Succession de A. W. Hachemin et son épouse.

No 30,648—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. H. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté du 29 avril 1891, dossier No 30 848, pour le compte de la succession ci-dessus il sera vendu—

1° Le cottage élevé confortable, coin de l'avenue Henry Clay et de la rue St David (dans l'ilet borné par les rues Edmund et Greene) contenant 8 ou 10 appartements confortables. Les terrains sont grands, admirablement arrangés, désignés par la lettre B sur un plan fait par Hunter Stewart, daté du 11 mars 1881, et mesurant, suivant le dit plan, 80 pieds 9 pouces 10 lignes de face à l'avenue Henry Clay 151 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue St David, 150 pieds sur la ligne de côté vis-à-vis du lot et 83 pieds 1 pouce 5 lignes de largeur dans le fond, le tout plus ou moins.

2° Ce terrain de choix situé dans les mêmes ilet et district, touchant à la propriété ci-dessus et désigné par la lettre C sur le plan de Hunter Stewart ci-dessus mentionné, daté le 11 mai 1881 et mesurant, d'après le dit plan, 60 pieds de face à l'Avenue Henry Clay, 150 pieds sur la ligne qui le divise du lot B et 148 pieds 1 ligne sur l'autre ligne du côté vers la rue Greene et 58 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement final avec hypothèque et privilège de vendeur, assurance et 5 pour cent d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie, les taxes de 1891 devront être assumées par les acquéreurs. 10 pour cent exigible au moment de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Jos Duvigneaud, notaire.

12 mai—12 16 23 30 juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix dans le Quatrième District, No 500 rue Constance, entre Washington et Sixième,

—ET—

Un lot de terre dans le Troisième District, sur la Grande Route St-Jean, près de l'avenue de l'Esplanade.

Succession de Catherine Reich, veuve de son premier mariage d'Henry Blasse et de son second mariage de Charles Potthoff.

Pour un partage.

No 29,852—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson encanteur—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 13 avril 1891 et signé le 17 avril 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Cette résidence en bois, moderne et fortement bâtie, connue par le numéro 500 rue Constance, entre Washington et Sixième, dans l'ilet borné par la rue Laurel, ayant corridor, gaz, salon, salle à manger, quatre chambres à coucher, etc., et toutes les autres dépendances usuelles sur le terrain, mesurant 32 pieds 2 pouces 8 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 160 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville et désigné par le No 1, sur un plan annexé à un acte pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville, le 20 mai 1878. Le dit lot est sur la Route St-Jean, en la Grande Route St Jean, près de sa jonction avec la rue de l'Esplanade, mesurant 20 pieds de face à la dite Route St-Jean, sur une profondeur de 114 pieds et 30 pieds de largeur dans le fond, le tout plus ou moins (dans l'ilet borné par les rues Sauvage, Lepage, Esplanade et la Grande Route St Jean.

Conditions—Comptant, à ce qui concerne la part de la succession de Mme Charles Potthoff et Moritz A. Potthoff, et ce qui concerne la part des mineurs Constantin et Charles Potthoff.

Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans, 7 pour cent d'intérêt par an, à partir du paiement final. Assurance, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie, les taxes de 1891 seront assumées par les acquéreurs, 10 pour cent seront requis au moment de la vente sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, notaire

9 mai—9 16 23 30—juin 6 13

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 23me jour d'avril 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

B. Leopold vs F. Frank.—No 32,395.—Division C.

Cette affaire a été appelée pour être jugée aujourd'hui, Présent : B. E. Meise Esq. pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté. Et après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et l'avocat, la Cour considérant la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur, de la façon dessus ci-après et pour les raisons assignées de vive voix :

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici contre le défendeur Elias Frank soit maintenant confirmé, il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Bertha Leopold et contre le dit défendeur Elias Frank, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et dissolvant pour toujours la communauté d'acquêts et gains existant entre eux.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la demande de la plaignante sous tous autres rapports soit mise hors de cour et que le défendeur payé tous les frais du procès.

Jugement rendu le 23 avril 1891.

Jugement signé le 28 avril 1891.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30me jour d'avril en l'année de Notre Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-onze.

{ Sceau }

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

1er mai—

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Offre magnifique

—DE—

Propriétés foncières de choix.

Propriété commerciale substantielle au centre des affaires des produits de l'Ouest,

Rue Magasins près Poydras, occupé par MM. Trépagnier & Bros.

Rue Bourbon, près Douane, établissement de broderie de Mme Rappho.

Bureau du Septoline Oil Company, rue Dauphine, près Canal, attenant au Grand Opera House.

Rue Decatur, près de la douane des Etats-Unis et de la poste, occupé par la maison importatrice de MM. Paul Gelpi & Bros.

Toutes rapportant de bons loyers.

—ET—

Résidence désirablement située et bien louée rue Bourbon près Ste-Anne.

Rue Royale près Dumaine.

Rue Dumaine entre St-Claude et Tremé.

Rue Ste-Anne entre St-Claude et Tremé.

Rue Dauphine près St-Ferdinand.

Rue Rempart entre Ursulines et Chemin du Bayou.

—ET—

130 rue Douane attenant au grand magasin de marchandises sèches de D. H. Holmes.

—AUSSI—

BONS ET BILLETS A ORDRE POUR DU COMPTANT.

PARTAGE POUR DIVISER L'INTÉRÊT.

Dans l'affaire de la succession de

Mme Hermance E. Brugier, veuve de Romain Brugier.

Alfred Brugier vs Mme veuve Amilcar Roux et als, pour un partage.

No 31,640—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 28 avril 1891, et signé le 4 mai 1891, il sera vendu à l'encan la liste de propriétés foncières de choix ci-dessous décrite, savoir :

Propriété Magasin.

1° Le magasin en briques à trois étages, bien construit et de style moderne, No 81 rue Magasins, entre Poydras et Lafayette, dans l'ilet borné par la rue Camp et un entrepôt en briques à deux étages dans le fond. Ce dernier est complètement équipé avec les facilités de conserver à froid, lumière électrique, plancher en pierre, situé dans le centre des affaires de gros et des produits de l'Ouest, maintenant sous bail à MM. Trépagnier et Bros jusqu'au 31 octobre 1891, avec privilège de renouveler pour une année de plus au même taux. La vente est faite sujette au dit bail. Le lot mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

2° La résidence et magasin en briques à trois étages et demi, No 29 rue Bourbon, entre Douane et Bienville, dans l'ilet borné par la rue Dauphine, occupée par Mme Rappho, comme établissement de broderie et résidence et à elle louée à bail jusqu'au 30 septembre 1891. Contient un grand magasin confortable au rez-de-chaussée, avec une résidence au dessus de 9 ou 10 appartements confortables, cour, citerne, gaz, etc., vendu sujet au bail. Le lot mesure 29 pieds 3 pouces de face rue Bourbon, sur 75 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° La bâtisse en briques, à trois étages, magnifiquement construite, connue comme le No 15 rue Dauphine, entre Canal et Douane, dans l'ilet borné par la rue Bourgogne, et occupée par la Septoline Oil Co. Le rez-de-chaussée consiste en un grand magasin, et, au dessus, une résidence à peu près 10 ou 12 appartements tous en bon ordre. Le lot mesure 26 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine sur 1.7 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée commune de 4 pieds 9 pouces de largeur, conduisant du fond du dit lot à la rue Douane.

4° La grande bâtisse en brique à trois étages connue comme le No 43 rue Décatur, entre Douane et Bienville, dans l'ilet borné par la rue de Chartres, avec un entrepôt en briques dans le fond en bon ordre, louée à bail à la grande maison importatrice de Paul Gelpi et Bro jusqu'au 1er septembre 1891. Le lot mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue Décatur, sur 215 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Bienville, et 215 pieds 5 pouces sur l'autre côté et 25 pieds 2 pouces de largeur dans le fond.

Maisons.

5° Le cottage double en briques, à un étage, No 176 rue Bourbon entre Ste Anne et Dumaine, dans l'ilet borné par la rue Royale, contenant 4 chambres, salle à manger et cabinet. L'édifice du fond est à 2 étages renfermant 4 chambres, avec grande cour, citerne, hydrant etc. allée latérale, gaz, etc. Le lot mesure 32 pieds de face à la rue Bourbon sur 96 pieds 9 pouces de profondeur.

6° Le cottage double en briques à un étage No 201 Royale entre Ste Anne et Dumaine dans l'ilet borné par la rue Bourbon contenant 4 chambres dans le maison principale et 4 dans l'édifice à deux étages, cour, hangar, gaz, etc. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

7° Le cottage double en briques à un étage, No 203 Royale, touchant à la propriété précédemment décrite et dans le même ilet, contenant 4 chambres avec un bâtiment principal et 4 dans l'édifice à deux étages, citerne, hydrant, etc., grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale, sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Le cottage double connu sous les Nos 195 et 197 rue Ste Anne entre St-Claude et Tremé dans l'ilet borné par la rue Dumaine, contenant de chaque côté, 4 chambres dans l'édifice principal et 4 dans le bâtiment de fond à deux étages, avec allée, cour, etc. Le lot mesure 43 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Ste Anne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

9° Le cottage double Nos 199 et 201 rue Ste-Anne, touchant la propriété initialement décrite et attenant, contenant de chaque côté 4 chambres dans l'édifice principal avec 2 chambres dans le bâtiment de fond. Le lot mesure 44 pieds 8 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 56 pieds de profondeur sur la ligne regardant la rue St-Claude, et sur l'autre ligne regardant la rue Tremé une première profondeur de 67 pieds et le dit lot mesure à angle droit 7 pieds 10 pouces, et à partir de ce point une seconde profondeur de 19 pieds et de 34 pieds 10 pouces sur la ligne du fond.

10° Le cottage simple No 190 rue Dumaine dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, St Claude et Tremé, renfermant 4 chambres, avec gaz, etc. Le tout mesure 35 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces 2 lignes.

11° Le cottage simple en bois, No 267 rue des Remparts, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Ursulines et St Claude, contenant environ 5 chambres, avec cour, citerne, etc. Le lot mesure 22 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, 96 pieds 1 pouce 6 lignes sur la ligne du fond, sur 97 pieds 2 pouces sur la ligne regardant la rue des Ursulines et 93 pieds 7 pouces sur la ligne regardant le Chemin du Bayou.

12° Le cottage en bois à un étage, No 269 rue des Remparts dans le même ilet que la onzième propriété ci-dessus décrite, et attenant, renfermant environ 5 chambres, avec cour, etc. Le lot mesure 23 pieds de face à la rue des Remparts, 22 pieds 11 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 95 pieds 7 pouces sur la ligne latérale regardant la rue des Ursulines, et 94 pieds sur l'autre ligne latérale regardant le Chemin du Bayou.

13° La résidence en briques à trois étages No 130 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine, dans l'ilet borné par la rue du Canal et attenant au Dry Goods Emporium de D. H. Holmes, contenant de 10 à 12 chambres avec grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur 96 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

14° Le cottage simple en bois No 625 rue Dauphine, entre St-Ferdinand et Press, ayant corridor, chambre en bas et 2 chambres avec allée, cuisine, office, cabinet; trois citernes. Le terrain est vaste et mesure comme suit : le terrain A sur lequel s'élève la maison, mesure 60 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le terrain B est attenant et mesure 30 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 12 mars 1879. Les mesures du reste de la propriété sont prises sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879.

Bons.

Deux bons Crossman de ville—série prolongée—$1,000 chacun avec intérêts, coupons compris juillet 1891.

Deux billets de A. Carrière et fils, en faillite, de $4,000 chacun en date du 15 janvier 1884 payable à un an de la date et un daté du 5 mai 1884 payable un an de la date, les deux à l'ordre de Wm B. Brugier, chacun portant 5 pour cent d'intérêt à partir de leur date.

Conditions: Pour les effets de commerce, comptant—Pour la propriété immobilière, un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant sept pour cent par an d'intérêt à dater jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur assumant le paiement, en sus des prix respectifs d'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1891; et les actes de vente renfermant la clause des 5 0/0 honoraires d'avocat, celle des assurances et toutes les autres usuelles. 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.

6 mai—6 7 9 16 23 30 à date

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 32,738—Division E.—Jacquin Sambola vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Jacquin Sambola soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire, à son bureau, No 139 rue Gravier, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891 dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la demande du pétitionnaire pour sa décharge et sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

31 avril—en 25 mai

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de John Henry.

No 32,270.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E, en date du 1er mai 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° L'attrayant magasin en briques à deux étages, No 8 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Carondelet, St Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 11 février 1840, et mesure d'après ce plan, 20 pieds, 2 pouces de façade rue Carondelet, sur les profondeurs suivantes, savoir : 100 pieds, 7 pouces sur le côté du terrain No 7; et 100 pieds, 2 pouces du côté du terrain No 9; et il a une largeur à l'arrière de 18 pieds, 3 pouces sur une allée de 12 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur ouvrant rue de la Commune allée Commune à ce terrain et à d'autres. Vendu sujet à un bail expirant le 1er Oct. 1891, au taux de $2 400 par an.

2° Le beau magasin en briques à trois étages No 10 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal Carondelet St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No. 7 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 10 février 1841 et annexé à un acte passé par devant Félix Grima ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel plan, ledit terrain mesure, pieds anglais, 20 pieds, 2 pouces de profondeur du côté le séparant du terrain No 6; 12 pieds, 7 pouces sur le côté du terrain 8; et 18 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière, faisant face à une allée de 13 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur à l'ouverture rue Commune, et 13 pieds de largeur à l'extrémité inférieure; laquelle allée est d'un usage commun au dit terrain No. 7 et aux terrains de No 1 au No. 6 inclusivement, et aux terrains Nos. 8, 12, 13, 14 et 16. Vendu sujet à des baux et loyers.

3° Le désirable magasin en briques à trois étages, No 119 rue Commune dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Camp, St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par la lettre D, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Theodore Guyol, notaire, le 16 juillet 1877, le dit plan étant fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 9 février 1877 d'après lequel plan le terrain mesure 22 pieds, 9 pouces et 4 lignes de façade, rue de la Commune, sur 70 pieds 10 pouces de profondeur, sur la ligne la plus proche de la rue St-Charles, et sur celle la plus proche de la rue du Camp, et contigu au terrain C. Il a une première profondeur de 59 pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Commune et s'étendant vers la rue du Camp, 4 pieds 6 pouces, de là sur une ligne parallèle aux lignes latérales; une seconde profondeur de 8 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la limite inférieure et s'étendant vers la rue du Camp 5 pieds 2 pouces et 4 lignes; de là sur une ligne perpendiculaire à la dite limite inférieure. Il a une dernière profondeur de 8 pieds, où il rejoint la ligne de derrière qui mesure 31 pieds 6 pouces, le tout plus ou moins, mesure américaine.

4° L'élégante maison de résidence en briques à deux étages avec attique, No 35 rue Colisée, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Colisée, Prytanée, Polymnie et Uranie. Le terrain comprend deux terrains contigus et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Colisée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de C. A. Hedin, voyer, déposé comme plan 72 dans le livre des plans No 1, dans les archives de Wm. Christy, ancien notaire.

5° Le grand et désirable morceau de terre comprenant deux terrains dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Polymnie, Uranie, Colisée et Prytanée mesurant 62 pieds 3 pouces de façade rue Polymnie sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, plus ou moins, en emble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° Trois certains terrains coin N. O. des rues Colisée et Euterpe, situés dans le Premier district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Colisée Euterpe Prytanée et Terpsichore, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de L. Surgi, voyer, en juin 1846, déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire. D'après un plan No 2 dans le livre des plans No 5, les dits terrains se touchent et mesurent chacun, 25 pieds 5 pouces de façade rue Colisée sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain 1 formant le coin des rues Colisée et Euterpe, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

7° Quatre certains terrains, le coin S. E. des rues du Camp et Erato, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet No 155 borné par les rues Camp, Magazine, Erato et Thalie, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Le terrain No 1 mesure 29 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue du Camp sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 2 mesure 26 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les terrains Nos 3 et 4 se touchant formant le coin des rues Camp et Erato, mesurant, chacun, 28 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les terrains 3 et 4 bordent une allée sur la rue Erato à la Commune à l'arrière, mesurant 5 pieds rue Erato, et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'au terrain No 1, d'après un plan approuvé du voyer de la ville, en date de février 1884, annexé à un acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, le 3 mai 1884.

Conditions—Pour la propriété portant le No 10 rue Carondelet l'acquéreur assumant trois billets hypothécaires, chacun de $4,444.44 payable respectivement le 11 juin 1891, le 11 juin 1892 et le 11 juin 1893, avec 6 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication et tout paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, la police d'assurance et le transfert des polices d'assurances devant être assumées, les intérêts courant pour tout autre somme, y compris intérêt et les frais; 5 pour cent honoraires d'avocat pour toute somme assumée du capital, intérêt dû ou sur le montant de celui-ci en cas de procès pour la recouvrer des billets, ou pour frais de la vente, un montant pour obtenir paiement des dits billets hypothécaires ou du capital, intérêt et dépens les acquéreurs assumant les taxes d'Etat et de ville et d'E et pour l'année 1891, en sus du prix d'adjudication; avec la convention et la stipulation que l'on soit payé sur les acquéreurs de passer l'acte de vente dans les quinze jours qui suivront le jour de l'adjudication, et sur les lieux, une suffisante mise en défaut sera faite par le dit encanteur, et un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de la vente sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire aux frais des acquéreurs.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS SURS

—ET—

BONNES RÉSIDENCES

—DANS DE—

JOLIS COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

671, 673 et 675 rue Constance, Entre les rues Foucher et Antonine.

TERRAINS BONS POUR BATIR

—DANS LES—

Deuxième et Quatrième Districts.

Succession de M. M. Bell.

No 31,045—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus, Division A, daté le 8 avril 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir :

1° Le joli Cottage-résidence à double corps de logis, en bois, No 675 rue Constance, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Antonine et Foucher, ayant cinq chambres, allée de côté, cour, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 4 sur un plan par Reisenstein, voyer, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 15 mars 1873, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

2° Le charmant Cottage-résidence à double corps de logis, en bois, No 673 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci-dessus et situé dans le même district et ilet, contenant cinq chambres, allée de côté sur chaque côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 3, sur le plan mentionné ci-dessus, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

3° Le Cottage-résidence simple, en bois, No 671 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci dessus, et dans le même district et ilet, contenant plusieurs chambres, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 2 sur le plan ci dessus, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

Ces résidences sont situées dans un voisinage tranquille, respectable, et qui s'améliore, avec une ligne de chars urbains devant, un ilet de la rue Magazine, avec double ligne de chars, et à proximité des églises, des marchés et des écoles. La rue Foucher est pavée avec du gravier. Ce sont de bonnes résidences ou de bons placements d'argent.

4° Un certain lot de terre, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet 358, borné par les rues Washington, Quatrième, Freret et Locust, désigné par le No 4, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, et mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Freret sur 100 pieds de profondeur.

5° Un certain lot irrégulier de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 314, borné par les rues St Philippe, Ursulines, Rochéblave et Tonti, désigné par le No 5, sur un plan de De Pouilly, voyer, daté le 26 octobre 1866, déposé au bureau de W. J. Castell, ex-notaire et mesurant 28 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, 96 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, 169 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Tonti et 161 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Rochéblave.

Termes.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 ou 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, contre des billets spécialement garantis par hypothèque, lien et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées pour le montant de la partie à crédit, et les polices devant être transférées au détenteur des billets. Les actes de vente devant renfermer la clause de non aliénation et de vente sans estimation et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1891 au dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les acquéreurs auront droit aux loyers, seulement à partir de la date du paiement du prix de vente et de la signature de l'acte de vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, Esq., notaire.

12avril—12 18 25—mai 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple, en bois, No 373 rue Ste-Anne, entre Prieur et Johnson.

Succession de Mme Rose E. L. Jung, épouse de M. J. Géléris.

No 33,723—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, en date du 4 mai 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir :

Le joli cottage de résidence simple, en bois, No 373 rue Ste Anne, dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Johnson et Prieur, bâti à distance de la rue et ayant galerie, corridor, six chambres, auvent et citerne de fonds et terrain de côté convenable pour jardin. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan de L. Surgi, voyer, et mesure 30 pieds de façade rue Ste Anne, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le voisinage est respectable et s'améliore; la propriété constituerait un bon placement de capitaux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an, l'intérêt à partir du jour de l'adjudication, jusqu'à paiement final: 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets: les améliorations devront être assurées pour une somme égale à la partie à crédit et la police d'assurance transférée au détenteur ou aux détenteurs des billets et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de l'enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant W. B. Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 mai—5 9 16 23 30—6 juin

Maison de résidence en briques.

Et vaste terrain,

Dans le deuxième district de cette ville.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique—

La maison de résidence en briques, à deux étages avec attic, centralement située 135 rue Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourgogne, dans le carré d'ilet borné par la rue Barraque, ayant salon à arche, manteaux de cheminée en marbre, corridors de côté et à l'arrière, salle à manger, cuisine, chambre à repasser, galerie couverte plusieurs chambres à coucher, chambre à bain, auvents, citerne, hydrant, cour pavée de Sabillinger, gaz partout et le reste de la terre tracé en jardin; le terrain mesure 40 x 127.

A proximité de lieux d'amusements, de marchés, d'écoles, de lignes de chemins de fer, à une distance facile à franchir à pieds, du centre des affaires; bien située pour une personne menant une vie tranquille ou ayant une profession, même comme placement de capitaux.

Conditions—1|3 ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans payable en billets portant 7 pour cent d'intérêt; toutes les clauses usuelles; l'acquéreur paiera les taxes de 1891; 10 pour cent comptant, montant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mai—2 3 9 au 16

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE

Résidence en briques, à deux étages, avec mansarde,

No 93 rue St-Louis, entre Dauphine et Bourbon.

Brice Sembre vs. Ses Créanciers.

Sur la demande du Syndic pour un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,029.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 6 mai 1891 par l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvant, situé dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues St Louis Dauphine, Bourbon et Toulouse, connue sous le numéro municipal 93, borné par la rue St Louis Dauphine, Bourbon et Toulouse, le lot mesure sur une profondeur de 61 pieds sur le côté le plus près de la rue Bourbon, et de là suivant un angle droit vers la rue Dauphine 2 pieds 1 pouce et ayant alors une autre profondeur de 79 pieds 8 pouces sur la dite ligne, mesurant 130 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Bourbon et ayant une largeur dans le fond de 32 pieds 7 pouces, le tout un pied américain.

Les améliorations consistant en une résidence en briques avec mansarde et deux étages, connue par le numéro municipal 93, rue St-Louis, ayant au rez-de-chaussée corridor et trois chambres, trois chambres, cabinet et corridor au premier étage et deux chambres dans la mansarde, une cuisine à deux étages attenante à la maison, ayant quatre chambres et cabinet à chaque étage, lieux d'aisance, cour briquetée, water-works, etc. etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication; un dépôt de 10 pour cent sera exigé des encanteurs pour garantir son engagement envers son adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire aux frais de l'acquéreur.

9 mai—9 10 16 23 30—juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Louis Blaser.

No 32,469—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1|2 rue Carondelet. — SAMEDI, 23 mai 1891, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et date du 8 avril 1891, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Trois certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C, dans le carré 13, borné par les rues Dauphine, Saura, Bourgogne et l'avenue Jourdan. Les terrains A et B mesure chacun, 30 pieds de face rue Dauphine, sur une profondeur de 130 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles. Le terrain C mesure 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage ayant 4 chambres, citerne, etc. Le tout sera vendu d'après un plan de George de Armas, en date du 6 avril 1891, actuellement à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

2° 14 terrains situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros de 14 à 27 inclusivement dans le carré borné par les rues Saura, Bourgogne, Remparts et l'avenue Jourdan, mesurant comme suit : le No 14, 26 pieds 7 pouces 1 ligne de façade avenue Jourdan sur une profondeur de 150 pieds. Les terrains de 15 à 19 inclusivement, mesurant chacun 26 pieds 8 pouces de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain 19 forme le coin de la rue Remparts et l'avenue Jourdan. Les terrains Nos de 20 à 26 inclusivement, mesurant, chacun, 25 pieds de façade rue des Remparts sur 133 pieds 4 pouces de profondeur.

Le terrain 26 forme le coin des rues Saura et Remparts; et le terrain 27 mesure 26 pieds 7 pouces, 1 ligne de façade rue Saura, sur 150 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan de Pilié et Murray, architectes et voyers, en date du 4 mars 1869, une copie lithographique duquel est déposée au bureau de Félix Grima, ancien notaire, le 15 mai 1869.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en un et deux ans, en billets de crédit portant de 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumant toutes les taxes de l'année courante et faisant un dépôt comptant de 10 0|0 pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

11avril—11 18 19 25—mai 2 9 16 23

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété immobilière de valeur dans le Sixième District.

La résidence bien connue

de B. Onorato, au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Octavie.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit.

No 32,076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Chas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, le 13 juin 1891, à la Bourse des Encanteurs à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 2 avril 1891, nous vendrons à l'encan la propriété ci-après décrite—

La propriété dans le carré d'ilet borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters, les rues Octavia et Jennet, ayant une façade avenue St-Charles de 140 pieds 7 lignes sur 333 pieds 10 pouces de profondeur, du côté de l'avenue Peters, et 135 pieds sur la limite inférieure.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste en billets de un et deux ans, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue; l'acte portant toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1891. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour garantir la vente.

Les actes de vente pardevant W. Morgan Gearly, notaire aux frais des acquéreurs. Des cartes de visite peuvent être obtenues des encanteurs. Voir le plan à la Bourse.

14mai 14 15 16 23 30—juin 6 13

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Daniel Darms.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 32,500.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du CANAL.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Hon. Albert Voorhies, juge, daté 6 mai 1891, je procéderai à la vente le MARDI, 19 MAI 1891, sur les lieux, No [illegible] RUE MAGAZINE, (Sixième District), à 11 heures A. M.—

Le contenu et installation d'une [illegible] cerie au détail et Buvette, et le bail en droit d'occupation.

Conditions—Comptant sur les lieux.

8mai—8 10 17 19

L'Abeille

Bureau [illegible]

NOUV[ELLE]
SAM[EDI]

Avis aux [illegible]

sur [illegible]

Bureau du [illegible]

Conformément [illegible] avis est par le [illegible] des fonciers [illegible] paroisse d'O[rléans illegible] la vente. [illegible] Juin 1891 [illegible] quentes ent [illegible] annoncées et [illegible] mal, conformé[ment illegible] clara hypothè[que illegible] sur ces [illegible] sont prévenus [illegible] telles mesures [illegible] protéger leurs [illegible]

Collecteur de [illegible] paroisse d'[Orléans]

Ventes de

TAXE

L'Etat de [la Louisiane illegible] d'Orléans,

En vertu de [illegible] Constitution et [illegible] je vendrai, à la [illegible] Cour en siège [illegible] paroisse d'[Orléans illegible] la loi pour les [illegible] 11 heures A. [M. illegible] de Juin A. D. [illegible] jusqu'à ce que les [illegible] les propriétés [illegible] en ce moment des [illegible] et à la paroisse d[illegible] la perception [illegible] d'apprial intérêt [illegible] cembre 1890, à [illegible] mois jusqu'à [illegible] pens.

Les noms des [illegible] délinquants, le [illegible] cun d'eux d'après [illegible] et les propriétés [illegible] des contribuables [illegible] ont indiqués [illegible]

ADAMS, LIONEL [illegible]
Taxe de 1890 [illegible]
Taxe de levée [illegible] pour 1890 [illegible]

Total...... [illegible]
1 Un lot de te[rre illegible] ville de la Nou[velle illegible] rues Dumaine, [illegible] désigné comme [illegible] mesurant 31 pieds [illegible] la rue Dumaine [illegible] lignes de pro[fondeur illegible]

ADAMS, LIONEL [illegible]
Taxe de 1890 [illegible]
Taxe de levée [illegible] 1890...... [illegible]

Total....... [illegible]
2 Un lot de terre [illegible] ville de la Nou[velle illegible] par les rues Duma[ine illegible] St-Claude, désign[é illegible] mesurant [illegible] partie et Dumaine [illegible]

ALAT, Vve M. V. [illegible]
Taxe de 1890 [illegible]
Taxe de levée [illegible] 1890...... [illegible]

Total...... [illegible]
3 Un lot de te[rre illegible] ville de la Nou[velle illegible] les rues Orléans [illegible] désigné comme [illegible] mesurant 60 pieds [illegible] 114 pieds de [illegible]

ADER FRANÇOIS [illegible]
Taxe de 1890 [illegible]
Taxe de levée [illegible] 1890...... [illegible]

Total...... [illegible]
4 Un lot de [illegible] ville de la Nouv[elle illegible] rues Dumaine [illegible] Anne, désigné [illegible] 341 mesurant [illegible] Dumaine sur 132 [illegible] des encoignures [illegible]

BAUER, JOHN [illegible]
Taxe de 1890 [illegible]
Taxe de levée [illegible] pour 1890 [illegible]

Total...... [illegible]
5 Un lot de [illegible] ville de la Nlle-Orléans, [illegible] rues Chartres, Dum[aine illegible] désigné comme lot [illegible] Chartres sur 79 [illegible]

BARTHELEMY A. [illegible]
Taxe de 1890 [illegible]
Taxe de levée [illegible] pour 1890 [illegible]

Total [illegible]
6 Un lot de terre [illegible] ville de la Nlle-Or[léans illegible] rues Baudin Lopez [illegible] que comme lot [illegible] 134 pieds de profo[ndeur illegible]

BERTONNIERE, [illegible]
Taxe de 1890 [illegible]
Taxe de levée [illegible] 1890...... [illegible]

Total...... [illegible]
7 Deux lots de [illegible] ville de la Nlle-Orl[éans illegible] Olympia, Mirat [illegible] gués comme lots [illegible] mesurant 30 pieds [illegible] sur 150 pieds de pro[fondeur illegible]

BEAULIEU, JOSEPH [illegible]
Taxe de 1890 [illegible]
Taxe de levée [illegible] pour 1890 [illegible]

Total...... [illegible]
8 Un lot de terre [illegible] de la Nlle-Orléans [illegible] Gravier, l'avenue [illegible] Johns, désigné comme [illegible]

BEAULIEU, JOSEPH [illegible]
Taxe de 1890 [illegible]
Taxe de levée [illegible] pour 1890 [illegible]

Total [illegible]
9 Quatre lots de te[rre illegible] de la ville de la N[lle-Orléans illegible] les avenues W[illegible] Rendon et Lopez [illegible] Esplanade [illegible] et 4 dans les lots N[illegible] 1 mesurant 72 [illegible] avenue Washington [illegible] profondeur sur une [illegible] ligne sur une [illegible] 1 90 pieds de [illegible] 9 pieds 5 pouces [illegible] une ligne et 11 [illegible] l'autre.

BRIFFOT, ALFRED [illegible]
Taxe de 1890 [illegible]
Taxe de levée, [illegible] 1890...... [illegible]

Total...... [illegible]
10 Un lot de [illegible] ville de la Nlle-[Orléans illegible] le Chemin du Bayou [illegible] Esplanade et [illegible] No 3 dans les [illegible] 2 pieds de face [illegible] pieds de profondeur [illegible] au l'autre et 20 [illegible]

FEUILL[ETON]

MAD[illegible]

CONNÉ[illegible]

PAUL SA[illegible]

PREMIÈRE [illegible]

CADET DE [illegible]

[illegible] QUE DIDIER N'A[illegible]

Elle-même y prêta [illegible] dier fut couché ; —Y a-t-il un [illegible] nda t-elle. —Oui, madame, au —Bien. Dites à mon [illegible] bercher avec ma [illegible] ner sur-le-champ. [illegible] Le fermier courut [illegible] revint avec ses [illegible] res des deux [illegible] La fermière [illegible] à grande eau, [illegible] conservât pas la [illegible] bout d'une [illegible] ne restait de [illegible] Didier gisait [illegible] près de lui, la [illegible] passé la [illegible] l'hémorragie.